

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE – FRATERNITE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 3 AVRIL 2019

Date de convocation : 28 mars 2019

Date d'affichage : 28 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trois avril à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Madame Marie-Hélène JOLIVET-BEAL, Maire,

Étaient Présents : Marie-Hélène JOLIVET-BÉAL, *Maire*, Patrick de LUCA, Rose-Marie MAUNY, Olivier LEJEUNE, *Adjoint*, Claude CARATIS, Fernand GEORGES, Isabelle BITLLER, Isabelle BAETE, Denis DARBLAY et Alberto BECHI **Conseillers**.

Représentés : Gérard CHAIGNEAU pouvoir à Claude CARATIS
Sabine MENIN pouvoir à Rose-Marie MAUNY

Absentes : Sandrine DUBOIS, Patricia DEPIN et Anne GUIHEUX

Secrétaire de Séance : Isabelle BAETE

PV 11 DÉCEMBRE 2018

Le procès-verbal du 11 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION DU BUDGET COMMUNAL – EXERCICE 2018

Monsieur le Maire-adjoint aux finances présente le compte de gestion de la commune établi par Monsieur le Trésorier Principal d'Étampes Collectivités pour l'année 2018,

Considérant que le compte de gestion 2018 correspond au compte administratif 2018,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

APPROUVE le compte de gestion 2018 arrêté par le trésorier principal d'Étampes Collectivités.

COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2018

Monsieur le Maire-adjoint aux finances, présente le compte administratif de la commune, le conseil municipal examine le compte administratif communal 2018, qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :

Recettes :	622 347,22 €
Dépenses :	520 862,84 €
Résultat exercice :	101 484,38 €

.../...

Investissement :

Recettes :	165 341,79 €
Dépenses :	244 566,23 €
Résultat de l'exercice :	- 79 224,44 €

Madame le Maire quitte la séance,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

APPROUVE le compte administratif 2018.

AFFECTATION DU RÉSULTAT DU BUDGET COMMUNAL 2018

Vu les résultats de clôture du compte administratif 2018, suivants :

Fonctionnement :

Résultat clôture 2017 :	109 324,82 €
Recettes :	622 347,22 €
Dépenses :	520 862,84 €
Résultat exercice 2018 :	101 484,38 €
Résultat clôture 2018 :	200 526,20 €

Investissement :

Résultat clôture 2017 :	34 185,79 €
Recettes :	165 341,79 €
Dépenses :	244 566,23 €
Résultat exercice 2018 :	- 79 224,44 €
Résultat clôture 2018 :	- 45 038,65 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DÉCIDE d'affecter les résultats comme suit :

- 70 487,55 € au compte **R002** (résultat de fonctionnement reporté)
- 45 038,65 € au compte **D001** (résultat d'investissement reporté)
- 130 038,65 € au compte **1068** (excédent capitalisé).

TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019

Monsieur le Maire adjoint aux finances propose de reconduire les taux d'imposition de 2018 en 2019, à savoir :

Taxe habitation :	11,01 %
Taxe foncière (bâti) :	14,06 %
Taxe foncière (non bâti) :	42,29 %

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

FIXE les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019, comme suit :

.../...

Taxes locales	Bases imposition 2019	Taux pour 2019	Produit attendu en 2019
Taxe habitation	1 505 000	11,01 %	165 701
Taxe foncière (bâti)	985 800	14,06 %	138 603
Taxe foncière (non bâti)	22 000	42,29 %	9 304
TOTAL			313 608

BUDGET COMMUNAL 2019

Denis DARBLAY souhaite savoir s'il est possible d'indiquer l'opération concernée dans le tableau des emprunts.

Patrick de LUCA répond affirmativement et précise que les recherches seront effectuées afin d'avoir les différents objets lors de la prochaine commission des finances au plus tard. -----

Monsieur le Maire adjoint aux finances, présente le Budget communal - Exercice 2019 :

Section fonctionnement :

Dépenses : 640 573,55 €

Recettes : 640 573,55 €

Section investissement :

Dépenses : 260 138,65 €

Recettes : 260 138,65 €

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré

LE CONSEIL MUNICIPAL, **à l'unanimité**,

ADOpte le Budget Primitif 2019 de la commune.

REPLACEMENT DES MENUISERIES EXTÉRIEURES DE L'ÉCOLE BOLIFRAUD DEMANDE DE SUBVENTION AU PARC NATUREL RÉGIONAL DU GATINAIS FRANÇAIS

Madame le Maire informe le Conseil municipal de la possibilité d'aide financière du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français pour l'opération « remplacement des menuiseries extérieures de l'école Bolifraud »,

Considérant la nécessité des travaux mentionnés ci-dessus,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

SOLLICITE une subvention au taux maximal du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français pour l'opération susvisée d'un montant prévisionnel total H.T de 22 312,98 €.

.../...

S'ENGAGE à :

- Ne pas commencer les travaux avant la notification de la subvention •
Financer les dépenses restant à la charge de la commune.

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces concernant ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

Enfouissement rue de la Victoire

Denis DARBLAY interroge sur le passage de la fibre pendant les travaux rue de la Victoire.

Madame le Maire répond qu'il est possible que cela soit effectué par l'entreprise car elle a déjà exécuté ce type de travaux, mais cela doit lui être confirmé.

Denis DARBLAY s'étonne que l'entreprise puisse intervenir puisqu'elle ne fait pas partie des sociétés retenues pour réaliser ce genre de prestation.

Madame le Maire répond positivement mais que cela est une solution pour éviter de détériorer les nouveaux trottoirs.

Elle précise qu'un règlement de voirie existe et que les différents riverains doivent obtenir l'autorisation des services techniques de la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde, avant d'effectuer des travaux sur la chaussée ou trottoirs.

Festival Essonne

Alberto BECHI demande des informations sur la future manifestation au sein du domaine lors du week-end des 28 et 29 juin prochain.

Madame le Maire informe qu'elle a reçu le secrétaire général du Conseil départemental de l'Essonne, il a expliqué que des billets gratuits seraient donnés aux Chamarandais.

Elle précise que le festival se déroulera sur 2 jours, qu'il coûtera pour une soirée 30 €, 20 € pour les étudiants puis 50 € pour la totalité des concerts.

Patrick de LUCA intervient en précisant que la commune d'Étréchy a été sollicitée par le Département pour des places de parkings.

Séance levée à 22 heures 45 minutes.